

SOUTENEZ LE GROUPE SCOLAIRE ST-VINCENT GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE !

Le solde de la Taxe d'Apprentissage doit être versé directement à l'établissement d'enseignement de votre choix, avant le 31 mai 2022. Il correspond à 13 % de votre taxe, calculée sur 0,68 % de la masse salariale 2021.

En choisissant le Groupe Scolaire Saint Vincent, vous nous aidez à :

- acquérir du matériel de pointe pour former nos étudiants aux dernières évolutions technologiques, en lien avec les besoins des entreprises
- développer de nouveaux projets pédagogiques dans des conditions de formation optimales pour nos étudiants

Merci de bien vouloir remplir et renvoyer ce document à Nadine Lebel à l'adresse : nlabel@stvp76.fr

Votre entreprise :

Raison sociale : Siret :

Nom / Prénom : Fonction :

Tél : Mob : Courriel :

Le cas échéant, nom et coordonnées de l'expert-comptable qui s'occupe de la taxe d'apprentissage pour votre entreprise :

Nom :

Tél : Ville :

Masse Salariale 2021 : € x 0,68 % = € x 13 % = €

Montant de votre versement :

.....

Établissement bénéficiaire :

Groupe Scolaire Saint Vincent - 25 rue Dumont d'Urville - 76600 LE HAVRE
Code UAI : 0763500S

Mode de règlement :

Virement (IBAN : FR7611425009000849200130546 - BIC : CEPAFRPP142)
(Merci d'indiquer en libellé : TA22 + votre siret)

Chèque à l'ordre de l'OGEC St Vincent de Paul

Nous vous adresserons un reçu libératoire dès réception de votre paiement.
Pour tout renseignement : nlabel@stvp76.fr - Tél : 02 35 25 88 91

MERCI POUR VOTRE CONTRIBUTION !